

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 mai 2020, à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 3 avril 2020, à 13 h 30, et le 14 avril 2020, à 19 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approbation de quatre projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à Action-Gardien corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et au Centre africain de développement et d'entraide pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 581,20 \$, excluant les taxes (dossier 1206481001)
- 20.02** Approbation de deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles Montréal pour une période de trois ans et quatre mois, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, un local situé au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 11 051,08 \$, excluant les taxes (dossier 1206481002)
- 20.03** Approbation de deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à AlterGo pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 92 233,76 \$, excluant les taxes (dossier 1206481003)

- 20.04** Approbation de deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 489,17 \$, excluant les taxes (dossier 1206481004)
- 20.05** Autorisation d'une affectation de surplus d'un maximum de 60 500 \$ à la Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri, pour la première phase de son projet en sécurité alimentaire et approbation de la convention à cet effet (dossier 1205111007)
- 20.06** Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation des projets « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 » et « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T » et l'approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111004)
- 20.07** Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre (4) tables de quartier de l'Arrondissement du Sud-Ouest: Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, Coalition de la Petite Bourgogne/Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (dossier 1205111006)
- 20.08** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 334 \$ à Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1205111008)
- 20.09** Octroi d'une contribution financière au montant de 4 000 \$ pour l'année 2020 à Partageons l'espoir, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19 (dossier 1205111009)
- 20.10** Résiliation de 5 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière de 2 830 \$ à ces artistes et travailleurs culturels, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et des conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (dossier 1208237002)
- 20.11** Résiliation du contrat octroyé à l'OBNL Fondation Metropolis Bleu, pour le spectacle Rencontre avec Marie-Louise Gay du 29 avril 2020 qui a été annulé en raison du COVID-19 et octroi d'une contribution financière de 135 \$ en compensation de la perte de revenu (dossier 1208237003)
- 20.12** Acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé Coups de cœur tout-petits dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2019-2020 du ministère de la Famille du Québec (dossier 1206908001)
- 20.13** Octroi d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 20 000\$ à la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal pour soutenir la mise en oeuvre du Projet de livraison urbaine pour l'ensemble des commerces de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1208062001)
- 20.14** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 3 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1208545003)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2020 (dossier 1207279007)
- 30.02** Acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. 11-4), pour l'implantation du système d'information pour le suivi financier « GoFinance » (dossier 1207113002)
- 30.03** Approbation de la répartition du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 3 753 600 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal (dossier 1200207002)

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement (dossier 1207279002)
- 40.02** Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation (dossier 1203172002)
- 40.03** Adoption d'une ordonnance afin de désigner les secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents pour lesquels les véhicules d'organisme à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables, détenteurs de la vignette 1000 sont autorisés à stationner (dossier 1203172003)
- 40.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 755, rue Butler (dossier 1204824004)
- 40.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5955, rue Jogues (dossier 1208504007)
- 40.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget (dossier 1194824023)
- 40.07** Adoption d'une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de la chaussée, sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 19 au 23 mai 2020 (dossier 1203172005)

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1206481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver quatre projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à Action-Gardien corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et au Centre africain de développement et d'entraide pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 581,20 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver 4 projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à Action-Gardien corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et au Centre africain de développement et d'entraide pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 581,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-04 21:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver quatre projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à Action-Gardien corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et au Centre africain de développement et d'entraide pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 581,20 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La corporation de développement communautaire Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaire du quartier de Pointe-Saint-Charles. Depuis 1981, l'organisme est un espace que se sont donné les groupes pour s'informer, partager leur expérience, agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions de vie de la population du quartier.

Constitué légalement en 2001, le Centre africain de développement et d'entraide a pour mission l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des nouveaux arrivants. L'organisme offre des activités et événements en lien avec sa mission.

Ces deux organismes louent des bureaux administratifs au Centre Lorne depuis 2008. Ils ont également accès, gratuitement, à des salles polyvalentes pour y offrir des activités en lien avec leur mission respective.

Les baux sont échus depuis le 31 décembre 2018. Ce dossier vise à approuver des baux rétroactivement, pour l'année 2019 et pour les années 2020 à 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

15 janvier 2018 - CA18 22 0008 - #1173398007 : Approbation du renouvellement rétroactif de deux baux par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre africain de développement et d'entraide (CADE) et à la Table de concertation Action-Gardien des locaux situés au Centre

Lorne, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2017, pour un loyer total de 18 733,97 \$.

2 septembre 2014 - CA14 22 0358 - #1144503002 : Approbation de deux baux par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre africain de développement et d'entraide (CADE) et à la Table de concertation Action-Gardien, des locaux situés au Centre Lorne, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 moyennant un loyer total de 25 981,64 \$.

3 mai 2011 - CA11 22 0148 - #1115211001 : Approbation de deux baux par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre africain de développement et d'entraide (CADE) et à la Table de concertation Action-Gardien, des locaux situés au Centre Lorne, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 moyennant un loyer total de 24 973,25 \$.

DESCRIPTION

Le projet consiste à procéder à la signature de quatre baux pour la location des bureaux administratifs des organismes situés au deuxième étage du Centre Lorne, au 2390, rue Ryde.

L'organisme Action-Gardien occupent les bureaux 203 et 204 d'une superficie locative de 175,03m².

L'organisme Centre africain de développement et d'entraide occupe le bureau 202 d'une superficie locative de 62,46 m².

Pour chaque organisme, le premier bail est rétroactif pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et le deuxième pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent aux organismes de continuer leur offre de service dans le quartier de Pointe-Saint-Charles. En étant locataire au Centre Lorne, ces organismes ont également accès à des salles polyvalentes pour la tenue des activités et peuvent travailler en collaboration et en concertation avec les autres organismes présents dans le centre et dans le milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme.

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour l'espace des bureaux 203 et 204 à Action-Gardien corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles :

Année	Loyer annuel avant taxes
2019	6 435,18 \$
2020	6 435,18 \$
2021	6 563,88 \$
2022	6 695,16 \$

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour l'espace du bureau 202 au Centre africain de développement et d'entraide :

Année	Loyer annuel avant taxes
2019	2 574,08 \$
2020	2 574,08 \$
2021	2 625,56 \$
2022	2 678,07 \$

Les loyers pour les années 2019 et 2020 sont les mêmes que celui de 2018. Le loyer est majoré de 2 % pour les années 2021 et 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'axe 3 du plan de développement durable 2017-2020 vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. Avec les organismes de la communauté, l'Arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail appuie un des organismes qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, les organismes ne peuvent pas continuer leur offre de service respective.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, les organismes n'ont qu'un accès très limité à leurs bureaux administratifs pour travailler sur les dossiers identifiés essentiels. Les employés sont en télétravail, l'offre de service est annulée dans l'installation et aucun visiteur n'est permis.

Les impacts financiers pour les organismes à but non lucratif suite à la COVID-19 restent encore inconnus. Certains organismes pourraient être en difficulté financière et ne pas être en mesure de respecter certains de leurs engagements financiers ou demander de la flexibilité sur les échéances des paiements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec les organismes locataires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement rencontre annuellement les organismes logés au Centre Lorne et s'assure du respect des conditions d'utilisation des lieux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2020-04-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1206481002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles Montréal pour une période de trois ans et quatre mois, soit du 1er septembre au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, un local situé au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 11 051,08 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles Montréal pour une période de trois ans et quatre mois, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, un local situé au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 11 051,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-04 21:51

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206481002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles Montréal pour une période de trois ans et quatre mois, soit du 1er septembre au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, un local situé au Centre Lorne à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 11 051,08 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2019, l'organisme Comité des personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles Montréal (CPAS) a fait une demande à la DCSLDS pour obtenir un local permanent au Centre Lorne, soit le local 201. Ce local était utilisé temporairement comme salle de rencontre après que l'ancien organisme occupant ait quitté. Les besoins en locaux communautaires étant un enjeu dans le quartier, un appel aux organismes a été fait pour voir si d'autres seraient intéressés par ce local. Aucun autre organisme n'a manifesté de l'intérêt et le local a été attribué au CPAS depuis le 1er septembre 2019.

Cet organisme a été fondé en 1978 et a pour mission de regrouper les personnes assistées sociales et améliorer leurs conditions de vie par des moyens d'information, de formation, d'éducation et d'action.

Ce dossier vise à approuver deux projets de bail rétroactivement, soit un premier du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 et un deuxième du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet consiste à procéder à signature de deux baux pour la location du local 201, d'une superficie locative de 91,29 m², situé au deuxième étage du Centre Lorne, au 2390, rue Ryde, à des fins de bureaux administratifs. Il s'agit du premier bail entre la Ville et l'organisme CPAS.

Le premier bail est rétroactif pour une période de quatre mois, du 1^{er} septembre 2019 au 31

décembre 2019 et le deuxième pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Pour le CPAS, se rapprocher des autres organismes communautaires de défense des droits est un grand avantage et l'arrivée de l'organisme au Centre Lorne vient consolider l'idée de développer ce centre à vocation communautaire. En étant locataire au Centre Lorne, l'organisme a également accès à des salles polyvalentes pour la tenue des activités et peut travailler en collaboration et en concertation avec les autres organismes présents dans le centre et dans le milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme.

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour l'espace de bureau 201 au CPAS :

Année	Loyer annuel avant taxes
2019 (4 mois)	1 085,44 \$
2020	3 256,32 \$
2021	3 321,45 \$
2022	3 387,88 \$

Le loyer a été calculé au même tarif par mètre carré que l'organisme Action-Gardien pour l'année 2019. Le loyer 2020 n'est pas majoré. Celui-ci est majoré de 2 % pour les années 2021 et 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'axe 3 du plan de développement durable 2017-2020 vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. Avec les organismes de la communauté, l'Arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail appuie un des organismes qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce bureau administratif, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, les organismes n'ont qu'un accès très limité à leurs bureaux administratifs. Les employés sont en télétravail, l'offre de service est annulée dans l'installation et aucun visiteur n'est permis.

Les impacts financiers pour les organismes à but non lucratif suite à la COVID-19 restent encore inconnus. Certains organismes pourraient être en difficulté financière et ne pas être en mesure de respecter certains de leurs engagements financiers ou demander de la flexibilité sur les échéances des paiements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement du milieu rencontre annuellement les organismes logés au Centre Lorne et s'assure du respect des conditions d'utilisation des lieux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2020-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1206481003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à AlterGo pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 92 233,76 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à AlterGo pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 92 233,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-04 21:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206481003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue à AlterGo pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situés au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 92 233,76 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1991, l'organisme AlterGo a ses bureaux administratifs au centre Oliver-Jones, situé au 525, rue du Dominion. L'organisme, fondé en 1975, contribue au développement social en soutenant l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture.

Le bail est échu depuis le 31 décembre 2018. Ce dossier vise à approuver des baux rétroactivement, pour l'année 2019 et pour les années 2020 à 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 février 2016 - CA16 22 0055 - #1153398008 : Approbation de la reconduction du bail par lequel la Ville loue à Alter Go des locaux situés au 525, rue Dominion, pour une période de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2016, moyennant un loyer annuel de 22 435,27 \$.

4 décembre 2012 - CA12 22 0003 : Renouvellement du bail d'AlterGo pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

10 janvier 2012 - CA12 22 0003 : Renouvellement du bail d'AlterGo pour un an, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

DESCRIPTION

Le projet consiste à procéder à signature de deux baux pour la location de bureaux administratifs, situé au centre Oliver-Jones, au 525, rue du Dominion. Les lieux loués ont une superficie locative de 660,75 m² au 2^e étage et de 104,01 m² au sous-sol de l'installation.

Le premier bail est rétroactif pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre

2019 et le deuxième pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service. En étant locataire au centre Oliver-Jones, l'organisme a accès à des salles polyvalentes pour la tenue d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme.

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour les espaces de bureaux :

Année	Loyer annuel avant taxes
2019	22 886,22 \$
2020	22 886,22 \$
2021	23 115,08 \$
2022	23 346,23 \$

Le loyer 2019 et 2020 est le même que celui de 2018. Le loyer est majoré de 1 % pour les années 2021 et 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'axe 3 du plan de développement durable 2017-2020 vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. Avec les organismes de la communauté, l'Arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail appuie un des organismes qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, les organismes n'ont eu qu'un accès très limité à leurs bureaux administratifs. Les employés sont en télétravail, l'offre de service est annulée dans l'installation et aucun visiteur n'est permis.

Les impacts financiers pour les organismes à but non lucratif suite à la COVID-19 restent encore inconnus. Certains organismes pourraient être en difficulté financière et ne pas être en mesure de respecter certains de leurs engagements financiers ou demander de la flexibilité sur les échéances des paiements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement du milieu rencontre annuellement les organismes logés au centre Oliver-Jones et s'assure du respect des conditions d'utilisation des lieux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-23

Karine BÉLANGER
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1206481004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situé au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 489,17 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situé au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 489,17 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-04 21:49

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206481004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux projets de bail par lesquels la Ville de Montréal loue au Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique pour une période de quatre ans, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, des locaux situé au centre Oliver-Jones à des fins de bureaux administratifs pour un loyer total de 36 489,17 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1991, l'organisme Centre d'intégration à la vie active (CIVA) pour les personnes vivants avec un handicap physique a ses bureaux administratifs et locaux d'animation au centre Oliver-Jones, situé au 525, rue du Dominion. L'organisme, fondé en 1961, a pour mission d'étudier, de parrainer, de promouvoir et de développer des programmes afin d'aider des personnes qui ont un handicap physique à s'intégrer et à participer activement à la vie de leur communauté.

Le bail est échu depuis le 31 décembre 2018. Ce dossier vise à approuver des baux rétroactivement, pour l'année 2019 et pour les années 2020 à 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 février 2016 - CA16 22 0056 - 1153398007 : Approbation de la reconduction du bail par lequel la Ville loue au Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique des locaux situés au 525, rue Dominion, pour une période de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2016, moyennant un loyer annuel de 8 875,76 \$

4 décembre 2012 - CA12 22 0004 : Renouvellement du bail de CIVA pour trois ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015

12 janvier 2012 - CA12 22 0004 : Renouvellement du bail de CIVA pour un an, soit du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

DESCRIPTION

Le projet consiste à procéder à signature de deux baux pour la location de bureaux administratifs et locaux d'animation, situé au centre Oliver-Jones, au 525 rue Dominion. Les

lieux loués ont une superficie locative de 192,29 m² au 2^e étage et de 389 m² au sous-sol et rez-de-chaussée de l'installation.

Le premier bail est rétroactif pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et le deuxième pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Les bureaux administratifs permettent à l'organisme de continuer son offre de service. En étant locataire au centre Oliver-Jones, l'organisme a accès à des salles polyvalentes pour la tenue d'activités en plus des salles qui lui sont allouées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que les loyers proposés sont en deçà de la valeur marchande, il est entendu que l'écart entre la valeur marchande et le loyer perçu sera considéré comme une subvention à l'organisme.

Recettes annuelles, avant les taxes applicables, pour les lieux loués :

Année	Loyer annuel avant taxes
2019	9 054,16 \$
2020	9 054,16 \$
2021	9 144,70 \$
2022	9 236,15 \$

Le loyer 2019 et 2020 est le même que celui de 2018. Le loyer est majoré de 1 % pour les années 2021 et 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'axe 3 du plan de développement durable 2017-2020 vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. Avec les organismes de la communauté, l'Arrondissement vise à lutter contre les inégalités sociales, favoriser l'inclusion, attirer des commerces de proximité appropriés et améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Ce projet de bail appuie un des organismes qui contribue à créer des milieux de vie humains et durables dans l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces bureaux administratifs et locaux d'animation, l'organisme ne peut continuer son offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, les organismes n'ont eu qu'un accès très limité à leurs bureaux administratifs. Les employés sont en télétravail, l'offre de service est annulée dans l'installation et aucun visiteur n'est permis.

Les impacts financiers pour les organismes à but non lucratif suite à la COVID-19 restent encore inconnus. Certains organismes pourraient être en difficulté financière et ne pas être en mesure de respecter certains de leurs engagements financiers ou demander de la flexibilité sur les échéances des paiements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'agente de développement du milieu est en lien avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement du milieu rencontre annuellement les organismes logés au centre Oliver-Jones et s'assure du respect des conditions d'utilisation des lieux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2020-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus d'un maximum de 60 500 \$ à la Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri, pour la première phase de son projet en sécurité alimentaire et approbation de la convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de **60 500 \$**, pour l'année 2020-21, à l'organisme **Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri**, pour le projet SALSA St-Henri Cultivé-récupéré-transformé -distribué-mobilisé, dans le cadre de l'enveloppe de «Sécurité alimentaire» de l'arrondissement l'année 2020-2021;
2. d'approuver cette convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-05 22:11

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus d'un maximum de 60 500 \$ à la Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri, pour la première phase de son projet en sécurité alimentaire et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité alimentaire est un enjeu majeur dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. L'existence de désert alimentaire et la précarité financière de beaucoup de ménages font en sorte que plusieurs citoyens du Sud-Ouest ne mangent pas sainement et à leur faim. Malgré les efforts du milieu et la mise sur pied de certaines initiatives qui ont fait leurs preuves au fil des ans, les besoins sont grands. L'Arrondissement du Sud-Ouest a décidé de réserver aux surplus de 2016 un montant de 300 000 \$ pour soutenir des actions locales visant à renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire des résident.e.s des quartiers du Sud-Ouest, notamment pour les personnes plus vulnérables, en augmentant leur accessibilité économique et géographique aux aliments et en proposant des occasions d'éducation populaire et de mobilisation citoyenne autour de l'alimentation. Les initiatives alimentaires qui bénéficieront de ce soutien financier devraient permettre une consolidation et pérennisation des activités visant à améliorer la sécurité alimentaire pour les citoyens de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17220150 (2 mai 2017)

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques (dossier 1175170003).

CA20 22 0093 (14 avril 2020)

Autorisation d'une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une affectation de surplus d'un maximum de **60 500 \$** pour la réalisation du projet en sécurité alimentaire intitulé : **Système Alimentaire Local Solidaire et Autonome (SALSA) St-Henri** et approbation de la convention à cet effet.

QUARTIER SAINT-HENRI 2020	
1	Nom de l'organisme Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri
	Nom du projet SALSA St-Henri Cultivé-récupéré-transformé-distribué-mobilisé!
	Brève description du projet Créer-consolider un OBNL en alimentation dont la mission est d'améliorer l'accessibilité économique et physique des aliments pour les personnes défavorisées du quartier. La programmation offerte par l'OBNL réunit et bonifie plusieurs actions déjà expérimentées dans le quartier, spécifiquement les mini-marchés, la récupération des aliments, la distribution de paniers de dépannage alimentaire et les magasins-partages ponctuels.
	Échéancier printemps 2020 au printemps 2021 (première phase)
	Montant recommandé La première phase prévoit un paiement (en deux versements) de 60 500 \$

Le montant maximal alloué au quartier Saint-Henri est de 84 000 \$. Un premier montant de 60 500 \$ est réservé pour la première phase. Il restera un montant de 23 500 \$ qui pourra être octroyé ultérieurement pour la deuxième phase selon les résultats de la première phase, le dépôt et l'acceptation des objectifs, des activités et de l'échéancier actualisés de la deuxième phase.

La première phase sera mise en oeuvre du printemps 2020 au printemps 2021. La phase suivante commencera après le dépôt de projet de la deuxième phase et l'acceptation des rapports de la première phase du projet. Cette deuxième phase pourra s'étendre jusqu'en novembre 2022.

JUSTIFICATION

Le financement octroyé par l'Arrondissement, pour ce volet de sécurité alimentaire, est un apport important de ressources humaines et matérielles qui permettront d'établir et de consolider les initiatives locales (existantes et/ou nouvelles) auxquelles il faut donner un élan vers la pérennité. L'approche et les stratégies mises en place par Solidarité Saint-Henri répondent aux besoins de la communauté et sont en accord avec la vision et les objectifs du financement de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement assumée par les surplus de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

	Organisme	Projet	Soutien demandé	Soutien recommandé 2020-2021	Soutien recommandé 2021-2022
1	Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri	SALSA St-Henri Cultivé-récupéré-transformé-distribué-mobilisé	60 500 \$	60 500 \$	23 500 \$

Tel que spécifié dans la *Description* ici haut les versements sont tributaires du contenu et de l'acceptation des rapports (mi-étape et finaux) et de la démonstration de l'atteinte des étapes et des livrables décrits dans le projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ». De plus il s'inscrit bien dans le cadre du plan de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement, soit l'axe 3 - assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé. En effet, dans le cadre de cet axe, l'Arrondissement appuie des initiatives qui ont pour but de lutter contre les inégalités sociales, de favoriser l'inclusion, d'attirer des commerces de proximité appropriés et d'améliorer l'accès à ses services, équipements et infrastructures. Le projet vise également la récupération alimentaire inclus dans l'action 3 sous l'axe 1 sur la bonne gestion des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déménagement de la Maison Benoît-Labre et de ses services d'alimentation dans Saint-Henri a largement confirmé le diagnostic et la perception du milieu quant à la question de l'insécurité alimentaire qui sévit dans le quartier. La demande de dépannage alimentaire et de repas offerts par l'organisme ont bondit. Ne comptant sur aucun organisme qui ait pour mission de sécurité alimentaire, le quartier peine à trouver les ressources et les financements indispensables pour orchestrer le développement d'un SALSA. Le financement de l'Arrondissement vient donner un souffle essentiel à cette démarche qui vise à renforcer le SALSA par la création d'infrastructures communautaires, de nouveaux partenariat et de récupération des aliments pour contrer le gaspillage alimentaire. Il permettra d'équiper le quartier et d'engager une personne qui fasse les démarches, les achats et les contacts nécessaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Au delà de l'impact et de l'urgence que la COVID-19 impose, le présent dossier s'étend sur un plus long terme puisqu'il vise à financer des mesures pour consolider le système d'alimentation local à travers la mise en oeuvre de moyens durables et structurants. La durée totale du projet, et l'étendue de sa convention, pourront aller jusqu'en décembre 2021. La remise du rapport final (financier et narratif) se fera en décembre 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet;

- Un premier rapport mi-étape est requis six mois après le début du projet. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de la première phase du projet (juin-juillet 2021).
- Le financement résiduel (jusqu'à 23 500 \$) sera tributaire des rapports demandés et dépendra d'un dépôt et acceptation de celui-ci pour la deuxième phase. Cette deuxième demande, qui détaillera les actions, démarches (avec les indicateurs et les livrables), devra être approuvée par le responsable et faire l'objet d'un nouveau sommaire décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2020-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation des projets « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 » et "Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T" et l'approbation des conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 »;
2. d'octroyer un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour le projet « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T »;
3. d'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-02 12:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation des projets « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 » et "Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T" et l'approbation des conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Issu du Sommet de Montréal, le Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a reçu l'aval du Comité exécutif le 19 mars 2003. Le Projet vise essentiellement la mise en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertée et de revitalisation urbaine, d'une démarche menant à la création de comités de revitalisation devant produire des plans de revitalisation intégrée.

À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du comité de sélection de choisir trois arrondissements, dont le Sud-Ouest (secteur Ville-Émard/Côte-St-Paul) pour la réalisation du projet pilote. Depuis sa mise en place en 2003, plusieurs projets ont été financés pour assurer bon nombre d'interventions dans la zone géographique visée.

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication du dit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

CA19 22 0158 12 juin 2019

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » et du projet « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111002)

CA18 22 0360 du 10 décembre 2018

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2018-2019 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » (dossier 1185111006)

CA18 22 0103 du 9 avril 2018

Addenda - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière supplémentaire de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour l'année 2017-2018, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM), en soutien à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan

d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » (dossier 1175111009)

CA17 22 0247 4 juillet 2017

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111009)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation des projets « Démarche de RUI-Opération GALT 2020 » et « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T.» et l'approbation des conventions à cet effet.

Le total de 112 818\$ pour 2020 est composé d'un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et inclusion sociale lequel est octroyé pour soutenir les actions du comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du secteur Galt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. À cela s'ajoute une somme de 16 667 \$, provenant du budget corporatif de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS) pour soutenir des actions reliées à la RUI.

Les projets s'inscrivent dans les trois axes principaux :

- Image du quartier: Valoriser l'identité du quartier, améliorer l'apparence et l'entretien du quartier. Protéger le patrimoine du quartier;
- Parcs et espaces publics: Améliorer l'état des parcs et des espaces publics, créer des projets qui favorisent la sécurisation des lieux, la qualité de l'environnement et maximiser la fréquentation des parcs et des espaces publics par la population;
- Qualité de vie: Favoriser la présence de commerces et services locaux, l'accès à une saine alimentation, améliorer le transport interne et la sécurité urbaine dans le quartier.

Nom de l'organisme : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Nom du projet : Démarche RUI Opération Galt 2020 (volet 1) et Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T (volet 2)

Brève description du projet : Reconduction des postes de coordonnateur et d'agente de mobilisation de la démarche. Ces postes sont déterminants pour atteindre les objectifs du plan de revitalisation 2020. Il faut savoir que le secteur Galt est situé au cœur de Saint-Paul, quartier ciblé par la RUI Opération Galt. Il présente une forte concentration de pauvreté. La population est généralement sous-scolarisée et constituée de familles monoparentales. Il est à noter une présence accrue de nouveaux arrivants.

VOLET 1

- Offrir une écoute et du soutien auprès des individus et des groupes;
- Faire connaître les diverses ressources du milieu;
- Assurer l'organisation et l'animation d'activités telles que des séances d'informations et de formations, des ateliers dirigés et de discussions libres;
- Effectuer des accompagnements individualisés et orientant vers des ressources adaptées aux besoins;

- Soutenir les initiatives provenant des résidents et faciliter la réalisation de projets qui répondent à des besoins collectifs qui sont en lien avec les actions priorisées par la démarche de Opération Galt.

Montant de la contribution : 96 151 \$

VOLET 2

- Favoriser l'implication des citoyens dans le projet d'agriculture urbaine (au Jardin éGALiTerre);
- Favoriser la participation des citoyens de tous les âges qui jardinent ensemble de manière écologique afin de se partager la récolte équitablement;
- Ce projet s'inscrit dans les priorités établies par le comité d'Opération Galt*. L'intervenant mobilise et sensibilise directement les citoyens du secteur Galt.

Montant de la contribution du MTESS : 16 667 \$

JUSTIFICATION

L'ensemble du plan d'action de revitalisation répond aux recommandations identifiées dans le nouveau *Plan stratégique triennal 2016-2018* et qui se poursuit en 2020. Le plan d'action s'inscrit également dans les priorités établies à la fois par Opération Galt et le comité de coordination de la démarche. Ce dernier est composé du coordonnateur de la RUI, de Assia Kada (coordonnatrice de la table CVECSP), Élyse Cossette (CIUSSS), Céline Berk (Prévention Sud-Ouest), Jacinthe Daviau-Leclerc et/ou son remplaçant (Centre de loisirs Mgr Pigeon) et Maurice Casaubon (Arrondissement du Sud-Ouest).

La RUI et ses membres souhaitent mieux définir les moyens et stratégies pour définir, évaluer et renforcer l'impact des actions entreprises.

Une emphase particulière a été adoptée en ce qui concerne une approche **ADS +**.

Le Service de la diversité et inclusion sociale certifie que le projet « Intervention de milieu et jardin collectif » est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) et que le projet « Démarche de RUI -Opération Galt 2020 » respecte le cadre normatif de la revitalisation urbaine intégrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense d'aide financière sera en partie assumée par l'agglomération, soit une somme de 16 667 \$, parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. La somme de 16 667 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'entente administrative MTESS-Ville. La somme de 96 151 \$ est prévue à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui est de compétence Local.

Conséquemment, le dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2020
		2018	2019	
	Intervention de milieu (RUI)	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$

Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul	Opération Galt 2019)	96 151 \$	96 151 \$	96 151 \$
	Démarche RUI Opération Galt 2019			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer le partenariat entre la Ville et les organismes du secteur dans une perspective de développement social et communautaire;

- Réaliser des actions concrètes dans le milieu visé par l'Opération Galt afin d'améliorer le cadre bâti, les conditions sociales et la qualité de vie;
- Mobiliser les citoyens pour qu'ils s'impliquent dans les décisions et l'idéation de leur quartier;
- Favoriser la concertation entre les organismes et maximiser les ressources;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de la COVID-19 a un impact sur la réalisation du projet, l'organisme pourra soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente convention ne puissent être respectées, le responsable pourra fixer une nouvelle date de remise.

Dans l'éventualité où le projet ne puisse être réalisé, l'organisme sera invité à déposer un, ou des projets, nouveaux. Ces derniers feront l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un suivi par les fonctionnaires du développement social de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-29

Marc-Antoine DIONNE
Chef de section - Centre sportif et
installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre (4) tables de quartier de l'Arrondissement du Sud-Ouest: Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, Coalition de la Petite Bourgogne/Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre Tables de quartier : Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/ Côte-St-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 31 avril 2021, dans le cadre de l'Initiative Montréalaise de soutien au développement social local.

1. D'octroyer à ces organismes une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable en un seul versement:

	Organismes	Projet	Montants
1	Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
2	Coalition de la Petite-Bourgogne /Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
3	Concertation Ville-Émard / Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
4	Corporation de développement	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

3. Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée conjointement par l'arrondissement, le service de la diversité et de l'inclusion sociale et l'entente administrative Ville-MTESS.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-05 16:13

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre (4) tables de quartier de l'Arrondissement du Sud-Ouest: Action Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe Saint-Charles, Coalition de la Petite Bourgogne/Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu. Ceux-ci sont notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la

capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier pour mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2020-2021 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

CA19 220216 12 août 2019

Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre Tables de quartier : Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, Concertation Ville-Émard/ Côte-St-Paul, Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 30 avril 2020, dans le cadre de l'Initiative Montréalaise de soutien au développement social local. (dossier 1195111007

CA18 22 0222 13 Août 2018

Octroi d'une contribution financière de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier de l'arrondissement, pour une durée d'un an, conformément au cadre de référence de

l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbations des conventions à cet effet (dossier 1185111007)

CA17 22 0191 du 6 juin 2017

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111007).

DESCRIPTION

Les instances de concertation et les comités de travail mis sur pied par les Tables sont des atouts cruciaux pour le développement de nos quartiers. Dans cette période de pandémie, elles ont démontré, plus que jamais, leur pertinence, leur engagement et leur capacité de réagir de façon rapide et efficace, de concerter et de mobiliser leurs partenaires et leurs membres citoyens. Si en temps normal les enjeux de sécurité/autonomie alimentaire, de sécurité urbaine, de logement, de santé, d'itinérance, des aînés, de la jeunesse, etc., font partie de leur quotidien, la pandémie les a décuplés.

Les Tables, chacune à sa façon et avec les forces de leurs milieux respectifs, identifient des enjeux majeurs et concertent le milieu pour y répondre à travers des projets/actions concrets. Des particularités différencient les quatre Tables qui œuvrent dans nos territoires. Le niveau d'accueil et la façon de voir la participation de l'Arrondissement varient énormément d'une Table à l'autre.

Action-Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles :

Les échanges sont fréquents et constructifs et l'ouverture pour que l'arrondissement participe aux échanges est présente. Les projets mis sur place sont d'envergure: le Bâtiment 7, l'épicerie Solidaire le Détour, etc. Action Gardien intervient sur les dossiers de lutte à la pauvreté et de développement des communautés de façon stratégique et leur recherche de financement leur permet de mettre sur pied des projets qui permettent d'intervenir directement sur la qualité de vie des citoyens de Pointe-Saint-Charles.

Coalition de la Petite Bourgogne / Quartier en Santé : La fréquence des échanges à plusieurs niveaux permet une bonne collaboration et l'arrondissement est bienvenu sur plusieurs dossiers et comités. Nous faisons partie du CA en tant que personne-ressource. Le quartier est aux prises avec de grandes difficultés (familles monoparentales, décrochage scolaire, une grande diversité de provenances et de statuts économiques et sociaux). Le développement de Griffintown rajoute une complexité importante à la mise en place de stratégies pour desservir une population moins nantie qui vit dans cette partie du quartier.

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul : Les liens avec la concertation sont fréquents, la communication entre les parties est fluide et de nombreux projets découlent de cette ouverture et collaboration. Il faut souligner la grande capacité de Concertation VECSP pour obtenir des financements importants qui permet de faire progresser des dossiers qui émanent de leur milieu et des consultations citoyennes. Des projets importants et structurants tels que la RUI, le Système alimentaire local (SAL financé par le Programme d'Impact Collectif - PIC-, le MAPAQ, 100 degrés, etc.) et autres ont vu le jour grâce à cette expertise.

Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri : SSH a embrassé la lutte à la pauvreté comme une priorité et ils travaillent sur plusieurs fronts en y consacrant beaucoup d'énergie et de temps. La recherche et l'obtention de financements, pour la mise sur pied de projets structurants qui pourraient contribuer directement et concrètement au bien-être de la population, est moins présente même si encore cette

année ils ont été très actifs sur les dossiers itinérance, autonomie alimentaire et «À nous a Malting». Ces efforts nous permettront de développer une collaboration fructueuse qui nous permettra de prendre notre place comme membres actifs à part entière..

JUSTIFICATION

Les enjeux décrits l'année dernière, et les années passées, sont toujours d'actualité. Le Sud-Ouest continue de vivre des situations sociales et économiques complexes: renouveau urbain, grands chantiers, précarité du logement, etc. La pandémie a décuplé la complexité de la situation et en même temps a mis en lumière la grande capacité des 4 Tables de s'adapter à ce nouveau contexte et à réagir de façon remarquable. Que ce soient l'appropriation des nouvelles technologies et façons de travailler, la créativité, l'engagement, leur capacité de convoquer, de concerter et de mobiliser ont tous été des éléments cruciaux pour protéger et desservir nos citoyens. Il faut aussi nommer l'entraide exemplaire entre les groupes qui découle de nombreuses années de travail de collaboration et de partage.

Il ne faut pas oublier que l'Arrondissement se caractérise de façon particulière car il contient le plus grand parc de logements sociaux du Canada. Nous observons que des citoyens arrivent à se sortir de la précarité grâce à leurs efforts et ceux du milieu. Ils quittent le quartier et sont immédiatement remplacés par d'autres personnes qui essaieront de réussir leur propre parcours. De surcroît, une partie importante de citoyens de longue date, en dehors des logements sociaux, vivent aussi une grande précarité. Le bien être de ces populations est la cible principale des efforts de nos Tables. Par ailleurs ces citoyens cohabitent avec d'autres personnes bien nanties, attirés par la beauté de l'arrondissement et la mise en valeur du canal Lachine. La cohabitation ne se fait pas sans difficulté. L'enjeu est majeur et nécessite d'une grande vigilance pour travailler sur une série de fronts.

Le soutien financier octroyé aux Tables locales de concertation permet de créer, maintenir et/ou consolider les liens entre les différents acteurs ce qui permet d'assurer des liens de collaboration et de communication. Ces liens permettent de maximiser les ressources financières, matérielles et humaines pour supporter les projets des groupes et des citoyens dans chaque milieu de façon à améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous et de prévenir et d'anticiper des situations problématiques.

La gestion de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social est assurée conjointement par les trois partenaires financiers. Ils possèdent des modes de gestion et des outils communs pour en faire la gestion.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les Tables de quartier répondent au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionnée dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à ces dernières, par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2020-2021, pour les 4 Tables s'élève à 101 610 \$ pour Action Gardien, 101 865 \$ pour la Coalition de la Petite-Bourgogne, 101 737 \$ pour Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul et 101 568 \$ pour la Corporation de développement communautaire de Solidarité Saint-Henri.

Les fonds provenant de différentes enveloppes :

Organisme	Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
Action Gardien, Table de concertation Communautaire de Pointe-Saint-Charles	52 620 \$	20 995 \$	27 995 \$	101 610 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	49 620 \$	18 183 \$	34 250 \$	102 053 \$
Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	46 620 \$	24 183 \$	31 122 \$	101 925 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	52 620 \$	22 183 \$	26 953 \$	101 756 \$

Les budgets alloués par l'Initiative montréalaise pour la période 2020-2021, sont répartis de la manière suivante :

Organisme	Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Action Gardien, Table de concertation Communautaire de Pointe-Saint-Charles	Service de la diversité et de l'Inclusion sociale	2 233 \$	2,21
	Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,23
	Arrondissement	9 382 \$	9,29
	TOTAL	27 995 \$	27,70 %
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Service de la diversité et de l'Inclusion sociale	2 233 \$	2,20
	Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,19
	Arrondissement	15 637 \$	15,46
	TOTAL	34 250 \$	33,87 %
Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Service de la diversité et de l'Inclusion sociale	2 233 \$	2,21
	Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,21
	Arrondissement	12 509 \$	12,38
	TOTAL	31 122 \$	30,79 %
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Service de la diversité et de l'Inclusion sociale	2 233 \$	2,21
	Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,24
	Arrondissement	8 340 \$	8,27
	TOTAL	26 953 \$	26,72 %

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**:

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**:

§ Cette contribution financière demeure non récurrente;

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, MTESS);

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Concernant la contribution allouée par **l'Arrondissement**:

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 « Ensemble pour une métropole durable » qui se lit comme suit : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le rôle de chacune des Tables dans le contexte de la pandémie a été crucial. Dans ces temps difficiles, elles ont eu un rôle clé. Le leadership qu'elles ont démontré jusqu'à aujourd'hui, la réponse et l'implication de leurs groupes, ainsi que l'esprit de collaboration qui a été le fil conducteur des décisions et des actions mises en place démontrent la pertinence de leur travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets pourront faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Stéphanie MAURO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 22 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Chef de section

Le : 2020-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 10 334 \$ à Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation de la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 10 334 \$, pour l'année 2020, à Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, dans le cadre de la Politique de l'enfant;
2. D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier
3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-05 14:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 10 334 \$ à Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation de la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant toute l'année.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet :

1. Sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. Issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. Issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CA20 220092 14 avril 2020

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ à 7 organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111001)

CA20 22 0006 (13 janvier 2020)

Addenda - Octroi d'un montant supplémentaire de 22 750 \$ à trois organismes, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111004)

CA19 22 0090 (8 avril 2019)

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ à neuf organismes pour la période du 22 avril au 31 décembre 2019, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un soutien financier totalisant la somme de 10 344 \$ à Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et à approuver la convention à cet effet.

	Organisme	Mission de l'organisme	Période	Financement
VECS	Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul	Rassembler les acteurs et actrices du quartier qui désirent agir ensemble pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens et contribuer au développement local de la communauté.	18 mai au 31 décembre 2020	10 334 \$

JUSTIFICATION

Le Sud-Ouest abrite le plus grand parc de logements sociaux du Canada ce qui fait qu'une grande partie de notre population se retrouve en situation de vulnérabilité. Nous comptons aussi sur une grande proportion de familles monoparentales. Les demandes répondent à un ou à plusieurs besoins identifiés et connus dans les 4 milieux. Les projets répondent tous à notre Plan d'action Intégré de développement social de l'arrondissement qui met un accent particulier sur la pauvreté, les familles avec des enfants et les enfants eux-mêmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 10 334 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le numéro d'imputation est le :

2434.0010000.305467.05803.61900.016491.0000.**003455**.00000.00000.00000.

Le numéro de projet: « **003455 – Politique de l'enfant** »

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour réaliser des actions dans le cadre de la politique de l'enfant au cours des dernières années se résume comme suit :

1	Organisme	Projet	Soutien accordé	Soutien accordé	Soutien accordé	Soutien recommandé	Soutien Ville Projet global
	Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Consultation auprès de la CSDM, des intervenants jeunesse et des bibliothécaires pour concevoir une trousse éducative. Achat, assemblage et distribution de la trousse qui permette d'occuper les jeunes chez eux de façon constructive et créative.	2017	2018	2019	2020	2020
			0 \$	0 \$	0 \$	10 334 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Malgré les efforts du milieu et de l'arrondissement, les facteurs de défavorisation matérielle et/ou sociale de nos familles (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, grande proportion de décrochage scolaire, etc.) ralentissent l'épanouissement de nos familles et de leurs enfants. Les retards en compétences sociales, en maturité affective, le développement cognitif et langagier des jeunes sont grands et hypothèquent le futur des enfants qui évoluent dans ces milieux. La présente demande propose, dans le contexte de la pandémie, un projet qui permettra aux familles de mieux s'y adapter et d'alléger le contexte qui pourrait favoriser l'émergence de violence intrafamiliale.

L'Arrondissement compte sur le plus grand parc de logements sociaux du Canada. Les familles qui arrivent dans ces infrastructures et qui, au fil des ans et beaucoup d'efforts, sont en mesure d'améliorer leurs conditions de vie quittent nos quartiers pour s'installer ailleurs. Par contre, elles sont immédiatement remplacées par d'autres familles dans le besoin. Le travail est donc toujours à refaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, et des impacts que celle-ci génère dans les familles de notre arrondissement, la Table de quartier, Concertation Ville Émard / Côte Saint-Paul (VECSP), a déposé un projet pour fournir des trousseaux de matériel pédagogique, artistique et de loisir aux familles qui ont des enfants dans les tranches d'âge 6 -9 ans et 10 - 14 ans. Ces trousseaux permettront d'occuper ces jeunes, de canaliser leurs énergies et de favoriser des activités ludiques et plaisantes (lecture, découpage, jeux de société, etc.). Tout ceci permettra d'atténuer le manque d'activités, de liberté, et de socialisation qui pourrait exacerber la violence intra-familiale qui est déjà, en temps normal, un enjeu important. Exceptionnellement, dans le cas que Concertation VECSP ne puisse mener à bien son projet le soutien financier sera réorienté à sa *Mission* . Concertation VECSP devra alors soumettre , en cours d'exécution de la convention, les projets ou activités qu'elle compte réaliser et qui devront être approuvés par le responsable. Cette mesure offrira une marge de manoeuvre, si Concertation VECSP doit mettre en place des mesures pour réagir rapidement, dans le contexte de la pandémie, et utiliser la contribution financière pour y répondre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-21

Karine BÉLANGER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 4 000 \$ pour l'année 2020 à Partageons l'espoir, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19

D'octroyer une contribution financière, au montant de 4 000 \$, à Partageons l'Espoir, dans le cadre du projet de location d'un camion et embauche d'un chauffeur pour la livraison de paniers à des ménages en situation de vulnérabilité, afin de répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19:

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-02 12:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 4 000 \$ pour l'année 2020 à Partageons l'espoir, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Nous faisons face à une pandémie mondiale. Divers décrets du gouvernement du Québec ont été mis en place pour l'ensemble du territoire québécois afin de réduire la propagation du coronavirus. À ce jour, les mesures portent notamment sur l'interdiction de tous les rassemblements et incluent :

- La fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- La fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- Une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- Une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

La Ville de Montréal a mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- La fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- La fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- L'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

La Ville continue d'assurer le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures et services d'urgence).

Les différentes mesures ont rapidement eu un impact sur les citoyens du Sud-Ouest et sur les organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs partenaires dont Centraide du Grand Montréal, en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, l'Arrondissement du Sud-Ouest a ajouté un soutien financier ciblé à des organismes communautaires sur son territoire afin de les outiller pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyens. L'Arrondissement travaille en étroite collaboration avec ses quatre tables de concertation et le bureau du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui coordonne la cellule locale de crise régionale - sécurité alimentaire afin de s'assurer que le soutien financier soit déployé de manière complémentaire avec les autres programmes, incluant celui de Centraide du Grand Montréal.

La situation des populations les plus démunies de l'arrondissement demeure un enjeu majeur. L'Arrondissement souhaite déployer du financement pour soutenir les efforts des organismes afin de continuer de répondre à des besoins de sécurité alimentaire prioritaires et grandissants tout en appuyant les organismes sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 22 0084 3 avril 2020

Octroi de contributions financières au montant de 40 000 \$ à divers organismes communautaires, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19, pour l'année 2020 (dossier 1208237001)

DESCRIPTION

Les initiatives qui ont été financées par l'Arrondissement jusqu'à présent ont répondu à des critères tels que:

- Retombées positives rapides pour les populations vulnérables qui sont affectées par les mesures visant à réduire la propagation du virus;
- Pertinence et réalisme de (des) l'intervention(s);
- Capacité de l'organisme communautaire à mener les activités;
- Appui et priorisation par les tables de concertation et du CIUSSS Centre-Sud;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Être reconnu par les milieux et les Tables de quartier ou avoir été soutenu comme organisme communautaire par l'Arrondissement dans le passé.

L'initiative que nous présentons est conforme à ces critères et vise à octroyer une somme totale de 4 000 \$ à Partageons l'Espoir, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19. Cette aide financière se décline comme suit:

- Compléter, par la location d'un camion, la livraison des paniers aux populations vulnérables du quartier de Pointe Saint-Charles (390 familles par semaine, soit plus de 3 600 individus pour le mois à venir).

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à revoir le déploiement de leurs services directs auprès de leur clientèle. La pression exercée sur la force d'action bénévole conjuguée à l'augmentation des besoins motivent l'importance d'agir rapidement.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- La fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- La réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- La difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- Le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

La pandémie a aussi un impact majeur sur la population en général :

- Pertes d'emploi;
- Isolement des personnes âgées;
- Confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- Anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 4 000 \$ provenant des surplus sera utilisé pour octroyer la contribution financière à cet organisme :

QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES	
Nom de l'organisme	Partageons l'Espoir
Nom du projet	Livraison de dépannage alimentaire- COVID 19
Brève description du projet	Après avoir expérimenté un système sur rendez-vous le système 100 % livraison est incontournable, afin de réduire les contacts au maximum et augmenter encore la capacité de production de paniers.
Échéancier	Printemps 2020
Montant recommandé	4 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2016-2020 de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où l'organisme n'est pas soutenu financièrement, non seulement il ne pourrait subvenir aux besoins immédiats et grandissants des populations vulnérables, mais il pourrait se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie. De surcroît, le personnel travaillant en première ligne travaille à un rythme effréné. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette précieuse contribution si ces gens là doivent se retirer de l'effort collectif à cause de l'épuisement et de l'essoufflement qui surviendrait s'ils n'obtiennent pas des renforts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de la COVID-19 a un impact sur la réalisation du projet, l'organisme pourra soumettre, pour approbation du responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'info-lettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dossier sera présenté au conseil d'arrondissement du 11 mai 2020
2. Reddition de compte au terme de la période de crise:
 - Nombre d'individus ou de familles qui ont bénéficié de l'initiative et caractéristiques (ainés, familles, etc);
 - Endroits desservis;
 - Nature des services rendus (quantité de paniers, repas servis, etc.) et la fréquence, la durée, retombées et impacts des interventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

Karine BÉLANGER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

**Dossier # : 1208237002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résiliation de 5 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière de 2 830 \$ à ces artistes et travailleurs culturels, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et des conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat.

Il est recommandé de :

1. Résilier les contrats de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19.
2. Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière de 2 830 \$ à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat.
3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du services des finances. Cette dépense sera entièrement payée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-05 14:58

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résiliation de 5 contrats et conventions de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière de 2 830 \$ à ces artistes et travailleurs culturels, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et des conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet. Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions CSLDS des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre *Conseil des arts de Montréal en tournée* durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de

l'article 34.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les contrats et conventions doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats ou conventions relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et, d'autre part, il recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat ou à la convention, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite résilier cinq (5) contrats ou conventions, d'une valeur de 4 630\$, conclus avec des artistes et travailleurs culturels dont les spectacles et activités dans l'arrondissement ont été annulés.

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, l'arrondissement recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 2 830 \$.

JUSTIFICATION

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est possible pour le comité exécutif d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 2 830 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 2 830 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien à la création, aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la Ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dû être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 : Résiliation des contrats et signature de quittance

Mai 2020 : Adoption par le CA et par le CE

Mai 2020 : Paiement aux artistes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Chloé BARIL, Service de la culture
Francine LEBOEUF, Service des finances
Mathieu PERRIER, Service des finances

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 3 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éliane BÉLIVEAU-CANTIN
Chef de section bibliothèques Georges-Vanier
et Saint-Charles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-01

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1208237003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à l'OBNL Fondation Metropolis Bleu, pour le spectacle Rencontre avec Marie-Louise Gay, le 29 avril 2020 qui a été annulé en raison du COVID-19 et lui octroyer une contribution financière en compensation de la perte de revenu.

Il est recommandé de :

1. Résilier le contrat octroyé, pour le spectacle Rencontre avec Marie-Louise Guay, le 29 avril 2020 qui a été annulé en raison du COVID-19.
2. Octroyer une contribution financière de 135 \$ à l'O.B.N.L. Fondation Métropolis Bleu.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du services des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-04 22:06

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208237003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à l'OBNL Fondation Metropolis Bleu, pour le spectacle Rencontre avec Marie-Louise Gay, le 29 avril 2020 qui a été annulé en raison du COVID-19 et lui octroyer une contribution financière en compensation de la perte de revenu.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet. Directement touché par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions CSLDS des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre *Conseil des arts de Montréal en tournée* durant cette période.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes, aux travailleurs culturels et aux organismes à but non lucratif dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les contrats et conventions doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats ou conventions relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement du Sud-Ouest durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et d'autre part, leur octroie le montant du contrat sous forme de contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite résilier le contrat de 135 \$, de l'OBNL Metropolis Bleu, pour son spectacle du 29 avril 2020, *Rencontre avec Marie-Louise Guay*.

JUSTIFICATION

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention.

En ce qui a trait aux O.B.N.L., le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de la contribution accordée sera de 135 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 135 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien à la création, aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les OBNL embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative.

Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à l'OBNL n'aura pas d'impact budgétaire puisque cette somme était déjà engagée et prévue au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dû être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 : résiliation des contrats
Mai 2020 : adoption par le CA et par le CE
Mai 2020 : Paiement à l'OBNL

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Francine LEBOEUF, Service des finances
Mathieu PERRIER, Service des finances

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 4 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robyn MALER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2020-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1206908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé <i>Coups de coeur tout-petits</i> dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2019-2020 du Ministère de la famille du Québec.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé *Coups de coeur tout-petits* dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2019-2020 du Ministère de la famille du Québec.
2. D'autoriser Madame Chantal Beaulieu, chef de division culture et bibliothèques de la Ville de Montréal, à signer une entente à cette fin avec le Ministère de la famille du Québec.
3. Et d'imputer le revenu tel que mentionné à l'intervention financière.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-04 22:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206908001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé Coups de coeur tout-petits dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2019 -2020 du Ministère de la famille du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0-8 ans – *Tout pour nos enfants* , à renforcer les activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour la petite enfance afin d'offrir à tous les enfants la même chance d'acquérir les compétences nécessaires à leur réussite éducative.

D'après le recensement de 2016, on retrouve, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, 1 155 enfants âgés de 5 ans ou moins vivant dans un ménage à faible revenu.

D'après les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM, 2017), dans l'arrondissement, la proportion d'enfants vulnérables dans le domaine du développement cognitif et langagier (intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, utilisation adéquate du langage) est plus élevée que la moyenne de Montréal (10,3%). Elle est particulièrement élevée dans les quartiers de la Petite-Bourgogne (17,7 %), de Pointe-Saint-Charles (14,9%) et de Ville-Émard (13,7%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

26 juin 2019 - CA19 22 0195 : Acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la réalisation du projet Biblio mobile volet Famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques édition 2018-2019 du Ministère de la famille du Québec.

DESCRIPTION

Le Ministère de la famille du Québec a élaboré le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Notre projet : Créer des troussees pour soutenir les parents, offrir des heures du conte pour les familles et des ateliers pour les parents présentés dans les organismes des différents quartiers. Lors de ces rencontres, il sera possible de faciliter l'accès aux ressources des bibliothèques (abonnements, documents, informations) et d'emprunter les troussees dédiées au projet et différents documents des bibliothèques (livres, jeux, CD).

Objectifs : Les activités de ce projet visent à encourager et à outiller les parents afin qu'ils arrivent à mieux soutenir leurs enfants de 0 à 5 ans dans leur éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques. Nous désirons également les inciter à s'abonner aux bibliothèques et à emprunter des documents en leur proposant, lors des activités, un choix alléchant de livres et de jeux.

JUSTIFICATION

L'objectif du Programme est d'appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative.

Grâce à la Biblio mobile, nous voulons aller à la rencontre de personnes plus vulnérables et démystifier la bibliothèque et ses services. Ce projet s'inscrit directement en lien avec la mission des bibliothèques, car il permet de créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge, de stimuler l'imagination et la créativité des enfants et de soutenir les activités et programmes d'alphabetisation destinés à tous les groupes d'âge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi, par le Ministre, d'une aide financière maximale de 25 000,00 \$ à l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de réaliser le projet d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques intitulé *Coups de coeur tout-petit*, et ce, dans le respect des normes du Programme et tel que présenté dans la demande de soutien financier que l'arrondissement a soumis au Ministère de la famille du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur les familles et particulièrement les enfants privés de scolarité. Dans ce contexte, il est recommandé de poursuivre les démarches servant à soutenir et accompagner les parents, ce travail pouvant se faire dans la situation de confinement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole qui sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin-Juillet : Développement de nouveaux partenariats sur tout le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Juillet-Août : Création de trousse de livres et de jeux.

Août : Recrutement d'un animateur et/ou orthophoniste pour la présentation d'heures du conte pour les familles et d'ateliers pour les parents dans le cadre de ce projet.

Août: Élaboration des activités d'animation et des ateliers selon les besoins de la clientèle.

Septembre à mars: Mise en œuvre des activités et évaluation du service

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éliane BÉLIVEAU-CANTIN
Chef de section bibliothèques Georges-Vanier
et Saint-Charles

ENDOSSÉ PAR

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2020-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1208062001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente d'un montant de 20 000\$ à la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal pour soutenir la mise en oeuvre du Projet de livraison urbaine pour l'ensemble des commerces de l'arrondissement du Sud-Ouest.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal pour la mise en oeuvre et la gestion du projet de livraison urbaine dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 20 000 \$, payable en un versement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-08 15:19

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208062001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente d'un montant de 20 000\$ à la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal pour soutenir la mise en oeuvre du Projet de livraison urbaine pour l'ensemble des commerces de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Plusieurs de ces mesures, dont l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs et la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics, ont mis l'ensemble de l'écosystème commercial dans une grande incertitude financière. Un grand nombre de commerces montréalais en général et ceux de l'arrondissement du Sud-Ouest en particulier font face à d'importants problèmes de liquidités, occasionnant une certaine précarité et une incertitude quant à leur pérennité.

La Ville de Montréal travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme, notamment le commerce de détail indépendant, les entreprises de services personnels et le secteur de la restauration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de livraison urbaine à vélo

Le 6 avril dernier, la Ville de Montréal, en collaboration avec l'organisme Jalon Mtl, les Sociétés de développement commercial (SDC) et d'autres partenaires, annonce la mise en place d'un système de livraison qui saura répondre aux besoins de l'ensemble de la population en matière d'approvisionnement et qui pourra soutenir les commerçants locaux en période de crise.

Ce projet propose aux commerçants une infrastructure de livraison locale, afin de répondre

à la demande de leur clientèle. Cette initiative innovante permettra d'offrir un service de livraison sécuritaire, abordable et accessible.

Le service s'adresse à la fois aux commerces qui fournissent des biens essentiels ainsi qu'aux magasins qui n'ont pas le droit d'ouvrir leurs portes et qui peuvent uniquement vendre en ligne.

Retombées attendues du projet

- Réduire les déplacements des citoyens tout en leur permettant d'effectuer leurs achats localement
- Offrir une opportunité de maintien d'activité aux commerces fermés au public
- Répondre rapidement aux besoins de livraison des commerçants locaux pour les clients locaux
- Optimiser la capacité de livraison en mutualisant et consolidant les efforts
- Maintenir l'activité commerciale locale à un niveau raisonnable pour faciliter la prochaine relance des activités

Modèle de déploiement choisi pour l'arrondissement du Sud-Ouest

Lors d'une rencontre virtuelle le 7 avril 2020, la SDC Les Quartiers du canal, la SDC Monk et l'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles s'entendent pour un déploiement d'un service mutualisé de livraison sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

La gestion administrative du service et la liaison avec les partenaires et fournisseurs du service devraient être assurées par la SDC Les Quartiers du canal. La prise en charge du projet par la SDC Les Quartiers du canal pour l'ensemble de l'arrondissement étant conditionnelle à un soutien financier de l'arrondissement. Le soutien financier de l'arrondissement devrait également permettre d'offrir le service de livraison gratuitement aux citoyens sur une période d'environ 2 mois.

Voir la synthèse des rôles des intervenants dans le tableau ci-dessous :

Qui	Quoi
SDC & Association des commerçants	Faire la promotion du service et recruter les commerces intéressés
Association des SDC de Montréal	Transmet à la SDC Les QDC les documents d'accompagnement, de communication et mise à jour au besoin
Courant Plus	- Proposition d'entente, contractualisation, estimation initiale des charges. - Soutien des commerçants à l'utilisation de la plateforme - Création des comptes des commerces demandant le service
Gestion du projet pour le Sud-Ouest : SDC Les Quartiers du canal	- Assurer le suivi administratif (facturation, paiement des livreurs, suivi du travail réalisé par les fournisseurs du service de transport par vélo). - Soutien opérationnel aux commerçants pour usage plateforme, au besoin

JUSTIFICATION

Dans un contexte de crise très difficile qui a vu baisser drastiquement les revenus de la majorité des petits commerces pour ceux qui n'ont pas déclaré faillite, le soutien financier de l'arrondissement permet de faciliter le déploiement rapide et gratuit d'un système de livraison à vélo visant à encourager l'achat local. Le maintien d'une activité minimale permis

par un service de livraison urbaine peut également servir de levier intéressant vers la relance en cas de déconfinement pour plusieurs petits commerces.

Le montant de 20 000\$ accordé par l'arrondissement servira à couvrir les dépenses liées aux honoraires des livreurs. La contribution de la SDC Les Quartiers du canal consistera à affecter une ressource qui s'occupera de la gestion et le suivi administratif du projet (facturation, paiement des livreurs, et liaison avec les partenaires et fournisseurs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution proviendra du surplus de l'arrondissement selon les informations contenues à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution financière faisant l'objet du présent dossier décisionnel concerne la réalisation d'un projet favorisant l'achat local et la mise en place d'une initiative visant à intégrer des pratiques commerciales durables. La livraison à vélo est un mode de transport carboneutre et s'inscrit bien dans la vision de transition écologique promue par la Ville de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier est en lien direct avec la situation de pandémie liée à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les services de communication de l'arrondissement contribueront à la promotion du service de livraison urbaine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 11 mai 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-07

Julie NADON
Chef de division urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1208545003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 3 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 3 450 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Association des retraités de la Résidence Charlevoix inc. 105-2625 rue de Châteauguay Montréal (Québec) H3K3G1	100 \$	Appuyer financièrement l'organisme concernant le démarrage de son activité.
Regroupement des Éco-quartiers 219-75 Square Sir-Georges-Étienne-Cartier Montréal Québec H4C3A1	3 200 \$	Soutenir financièrement la réalisation du projet Patrouille de sensibilisation environnementale <i>La Patrouille verte.</i>
Le Garde-Manger Pour Tous 755 rue des Seigneurs Montréal (Québec) H3J1Y2	150 \$	Achat d'un billet transformé en don pour la soirée-bénéfice qui devait avoir lieu le 28 avril 2020.

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-07 16:02

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208545003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 3 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Association des retraités de la Résidence Charlevoix inc., par l'octroi d'une contribution non récurrente de **100 \$**, pour appuyer financièrement l'organisme concernant le démarrage de son activité.

Regroupement des Éco-quartiers, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **3 200 \$**, pour soutenir financièrement la réalisation du projet Patrouille de sensibilisation environnementale *La Patrouille verte*.

Le Garde-Manger Pour Tous, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **150 \$**, pour l'achat d'un billet transformé en don concernant la soirée-bénéfice qui devait avoir lieu le 28 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Association des retraités de la Résidence Charlevoix inc. , 105-2625 rue de Châteauguay Montréal (Québec) H3K3G1	100 \$
Regroupement des Éco-quartiers 219-75 Square Sir-Georges-Étienne-Cartier Montréal Québec H4C3A1	3 200 \$
Le Garde-Manger Pour Tous 755 rue des Seigneurs Montréal (Québec) H3J1Y2	150 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 3 450 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme à la politique d'utilisation des surplus : cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-08

Nathalie PATY
Chargée de secrétariat

Benoit DAGENAI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1207279007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2020

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mars 2020.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-18 13:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207279007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2020

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 220095 - 14 avril 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2020 (dossier 1207279006)
- CA20 220055 - 9 mars 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de janvier 2020 (dossier 1207279005)
- CA20 220031 - 10 février 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019 (dossier 1207279001)
- CA20 220009 - 13 janvier 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019 (dossier 1197279029)
- CA19 22 0375 - 9 décembre 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019 (dossier 1197279024)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2020 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de mars 2020.
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-18

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1207113002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal pour l'implantation du système d'information pour le suivi financier « GoFinance ».

IL EST RECOMMANDÉ:

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier « GoFinance ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-06 12:06

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207113002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal pour l'implantation du système d'information pour le suivi financier « GoFinance ».

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de développement d'applications informatiques, l'arrondissement de Saint-Laurent a développé un outil de suivi financier appelé "goFinance".

Étant à la recherche d'outils similaires afin de faciliter l'accès à l'information financière auprès de ses gestionnaires et de ses employés, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est intéressé à cet outil.

L'application permet d'interroger les données du système comptable de la Ville (Simon) pour visualiser les revenus et les dépenses de l'Arrondissement, d'une direction ou d'une division, et d'en connaître le détail par centre de responsabilité ou par objet. L'application permet également de visualiser les détails des dépenses des projets faisant partie du PTI (par année et par sous-projet). Le volet "fournisseurs" permet de rechercher un fournisseur actif ou inactif dans la base des fournisseurs SIMON. Il donne la liste des fournisseurs avec l'information qui y est reliée (adresse, téléphone, lieu, etc.) et la liste des bons de commande envoyés à un fournisseur donné. Il est également possible de rechercher un bon de commande et d'en visualiser le détail. L'application comprend également des utilitaires pour calculer les montants de TPS et de TVQ applicables aux municipalités.

En somme cet outil permet que l'information financière soit facilement accessible aux gestionnaires afin de guider la prise de décision.

Suite à des présentations faites à l'arrondissement et à l'analyse de ses besoins, une entente de partenariat a été conclue selon laquelle l'arrondissement de Saint-Laurent fournit à l'arrondissement du Sud-Ouest l'application "goFinance".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 080242 - 5 mai 2020 - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) aux arrondissements Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Le Sud-Ouest l'application de suivi financier, de confection et de prévision budgétaire "goFinance" et entériner les ententes de partenariat à cet effet (1202839009).

DESCRIPTION

L'entente proposée dans l'offre de services comprend :

- implantation de l'application GoFinance, tel que développé et démontré;
- personnalisation de l'application (paramétrisation, sécurité, accès, etc.);
- hébergement de l'application dans les serveurs de Saint-Laurent;
- le transfert de connaissances en produisant le matériel de formation et en donnant la formation à l'ensemble du personnel concerné.

En contrepartie, l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à payer à l'arrondissement de Saint-Laurent le coût d'acquisition de l'outil de 50 000 \$ en 2018, plus des frais de 10 000 \$ par année à partir de 2019 pour les droits d'utilisation de l'application, l'utilisation des serveurs et le support opérationnel du système.

Cette entente demeure en vigueur et est renouvelée sans autre préavis à chaque début d'année. L'entente de services pourra être terminée à la fin de l'année au cours de laquelle un avis est communiqué par courriel de la part de l'une ou l'autre des parties.

JUSTIFICATION

L'outil développé par l'arrondissement de Saint-Laurent permet aux usagers de consulter les données financières de l'arrondissement en tout temps et de façon conviviale. Également, l'autonomie que cet outil confère aux gestionnaires et aux chargés de projet facilite le suivi de leurs budgets respectifs.

Enfin, l'accès aux informations financières et la disponibilité de ces informations en temps réel favorisent une meilleure gestion des ressources de l'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à l'implantation de l'outil, selon la proposition d'entente de partenariat de services fournie en pièce jointe et telle que décrite précédemment, sont de 50 000 \$. Les paiements sont faits par transferts budgétaires entre les deux arrondissements.

Un montant récurrent annuel de 10 000 \$ s'applique pour les droits d'utilisation de l'application, de l'utilisation des serveurs et pour le support opérationnel du système, tel que précisé dans l'entente de services concernant l'hébergement et le support de l'application fournie en pièce jointe. Ce montant est également payé par transfert budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation d'outils de gestion informatique favorise les valeurs promulguées par le concept de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Tel que prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec le Conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

Le présent dossier vise à officialiser, à la suite de l'adoption de la résolution, l'acceptation de l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Ghizlane Koulila

Parties prenantes

Benoit TURENNE, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacouba TAPSOUKE
c/s sout.general

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-29

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1200207002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 3 753 600 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal.

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 3 753 600 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-08 14:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200207002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 3 753 600 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, le conseil municipal adopte l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal en avril 2020 établissent un surplus de gestion de 3 753 600 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice 2019. La répartition des surplus faisant l'objet du présent dossier respecte la politique d'attribution et de renflouement mentionnée précédemment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0410 - 20 avril 2020 - Dossier décisionnel - 1205205001 : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2019 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a décidé d'allouer les surplus de gestion de 2019 aux arrondissements, en proportion des excédents qu'ils ont générés pour 2019. Comme les états financiers vérifiés de la Ville ne sont pas produits par arrondissement, les résultats en regard des surplus générés par arrondissement ont dû être complétés grâce à plusieurs ajustements tels que décrits dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal. Conséquemment à cette politique, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu attribué un surplus de gestion de 3 753 600 \$ pour 2019, montant qui doit être affecté à des fins précises en regard de modalités particulières. Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'Arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2019, tel que proposé dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément aux dispositions de la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2019 de la Ville de Montréal, il est recommandé au Conseil d'Arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion de l'arrondissement du Sud-Ouest de 3 753 600 \$ détaillée ci-après:

1. Le comblement de tout déficit budgétaire de l'arrondissement pour les années passées qui n'a pas déjà été renfloué.

- Aucun déficit des années antérieures n'est à renflouer.

2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité:

- Considérant un solde aux livres de 1 465 000 \$ au 31 décembre 2019 dans la réserve dédiée à la stabilisation des coûts du déneigement . Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2019), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail », à partir des surplus dégagés de cette activité:

- Considérant un solde aux livres de 788 000 \$ au 31 décembre 2019 dans la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » . Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

4. Ester en justice :

- Considérant un solde aux livres de 350 000 \$ au 31 décembre 2019. Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

5. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'Arrondissement, de la réserve pour «imprévus», dans la mesure où il existe un solde disponible:

- Considérant un solde aux livres de 850 500 \$ dans la réserve pour imprévus au 31 décembre 2019. Aucun renflouement n'est requis pour cette réserve.

6. Projets spéciaux :

- Surplus affectés aux projets spéciaux pour l'année 2020 : 100 000 \$

7. Équilibre budgétaire :

- Surplus affectés au renflouement de cette réserve : 1 500 000 \$

8. Tout solde du surplus de gestion de 2019, déterminé pour l'Arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'Arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

- Surplus affectés pour le projet de 400e anniversaire de Marguerite-Bourgeoys : 150 000 \$.
- Surplus affectés pour un projet au parc Vinet (terrain de balle) : 300 000 \$.
- Surplus affectés pour "Audit du parc immobilier" : 100 000 \$.
- Surplus affectés pour des demandes des élus pour des projets d'aménagement urbain : 200 000 \$.
- Surplus additionnel affecté pour des projets de développement durable (sécurité alimentaire) : 56 500 \$.
- Surplus affectés pour le projet de la rue Hibernia - bonification des aménagements dans le cadre des travaux de la DEP : 200 000 \$.
- Surplus additionnel affecté au plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest : 1 340 000 \$.
- Surplus affecté à la Direction des travaux publics pour combler le déficit structurel des cols bleus : 700 000 \$.
- Surplus affecté à la Direction des services administratifs pour des imprévus : 45 000 \$.
- Surplus affecté pour le solde du budget transféré en 2019 par le central dans le cadre du projet de la rue Island (réf. dossier 2192612001 - DA192612001) : 100 000 \$.

Il est à noter qu'une somme de 1 037 900 \$ provenant des surplus antérieurs de l'Arrondissement est ajoutée au surplus de 2019, totalisant ainsi 4 791 500 \$ de surplus libres disponibles pour utilisation.

Considérant une nouvelle évaluation des coûts du projet de la piétonnisation du boulevard Monk qui s'élèvent à 1 980 000 \$, ce projet ne sera pas financé par une affectation des surplus tel que prévu au dossier 1190207001 - CA19 221098. Le projet sera donc financé par un règlement d'emprunt et priorisé lors de la confection du budget de PTI 2021-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-06

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1207279002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-05 22:08

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207279002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'application de règlements adoptés par le conseil de la ville, soient le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), le Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) et le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034) est déléguée aux conseils d'arrondissement.

Ces règlements contiennent une définition de l'« autorité compétente » qui réfère à un fonctionnaire de niveau de direction dans l'organisation des services centraux de la Ville pouvant exercer certains pouvoirs spécifiques qui y sont prévus. Il est alors nécessaire de préciser les règles de délégation en arrondissement afin de désigner les fonctionnaires qui pourront agir comme « autorité compétente » en arrondissement, à l'égard des règlements du conseil de ville.

Par ailleurs, des modifications sont proposées au chapitre VI de ce même règlement afin de faciliter la progression de dossiers tout en s'assurant de leur conformité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 220247 - 3 juin 2014 - Adoption - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1143510007)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA14 22009).

Le présent règlement modifie le Règlement RCA14 22009 afin :

- de modifier le paragraphe 2 de l'article 26.1 soit la désignation des endroits pour l'installation de tout débarcadère (incluant les débarcadères pour les personnes à mobilité réduites) puisque cette action est déjà inclus à l'intérieur de l'article 4, Section III du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest soit *Désigner les endroits et déterminer les périodes où le stationnement doit être interdit ou restreint à certaines fins par de la signalisation* et les pouvoirs conférés par cet article sont déjà délégués en vertu de l'article 26 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés; Ce paragraphe est remplacé par l'établissement de passage piéton non protégé;

- d'abroger le paragraphe 3 de l'article 26.1 soit la décision d'installer un feu de circulation sur le réseau routier puisque ce pouvoir ne relève pas du conseil d'arrondissement;

- d'ajouter deux nouvelles dispositions, soit les articles 27.01 et 27.02. Ces articles ont pour objet de préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu à la fois de règlements adoptés par le conseil de la ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement. Ces ajouts au règlement visent à préciser les fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de ces différents règlements, et ce, en fonction des pratiques opérationnelles de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées à l'article 26.1 faciliteront la progression des dossiers tout en s'assurant de leur conformité.

L'ajout au règlement des articles 27.01 et 27.02 vise, de façon générale, à apporter une précision aux fins de l'application des règlements par la désignation des fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de règlements du conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement, et des règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA de mai ; avis de motion et dépôt de projet
CA de juin : adoption
Juin : entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-24

Martin PARÉ
Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1203172002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation.

Il est proposé :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-08 08:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203172002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 2 avril 2020, la Ville de Montréal annonçait le report de l'indexation annuelle des tarifs des parcomètres. Suite à cette annonce, le comité exécutif de la Ville de Montréal a édicté, le 8 avril 2020, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) l'ordonnance numéro 6 en vue de reporter au 2 juillet 2020 l'augmentation de 0,25 \$ des tarifs horaires des parcomètres situés sur le réseau artériel (décision CE20 0497).

Afin d'être cohérent avec le report de l'indexation annuelle des tarifs des parcomètres, il est nécessaire de modifier le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifée inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation en ajoutant l'article 4 suivant :

4. Le règlement entre en vigueur le 2 juillet 2020.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1203172002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifée inclus dans les permis d'occupation temporaire du domaine public en cohérence avec le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de la Ville de Montréal (19-057) et en cohérence avec les coûts opérationnels, en plus de permettre la réduction ou l'annulation des frais d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation.

CONTENU

CONTEXTE

Les services centraux de la Ville ont procédé à la modification des tarifs des parcomètres dans son règlement sur les tarifs 19-057 et cette modification entrera en vigueur le 1er avril 2020. Ainsi, le coût horaire des parcomètres passera pour certains de 1,25 \$ à 1,50 \$ de l'heure et pour d'autres de 3,25 \$ à 3,50 \$ de l'heure. Par conséquent, des modifications au *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Sud-Ouest - Exercice financier 2020* (RCA19 22012) sont requises afin d'ajuster certains tarifs en lien avec l'occupation temporaire du domaine public.

Par ailleurs, l'Agence de mobilité durable a procédé à l'évaluation des coûts réels des actions réalisées sur les dispositifs de tarification du stationnement en lien avec les permis d'occupation temporaire du domaine public. Il s'avère qu'un ajustement de nos tarifs est requis afin que les montant soit représentatif du travail accompli et que les montants facturés soient uniformisés dans les différents arrondissements.

Enfin, une autre modification est requise afin d'autoriser, par résolution, la réduction ou l'annulation des frais des permis d'occupation temporaire du domaine public aux coopératives d'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1197279023 - CA19 220381 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

DESCRIPTION

Les articles 38 et 42, sont modifiés afin de tenir compte des augmentation tarifaire des parcomètres et du coût des opérations de l'Agence de mobilité durable.

- L'article 50 est modifié par l'ajout des mots « et à une coopérative d'habitation. » après le mot « lucratif ».

JUSTIFICATION

Compte tenu des modifications apportées aux tarifs des parcomètres par les services centraux, il est recommandé d'apporter certains ajustements et de modifier, en conséquence, certains tarifs en lien avec l'occupation temporaire du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 9 mars 2020: Avis de motion et dépôt du projet du règlement;
CA du 14 avril Adoption du règlement;
Avis public d'entrée en vigueur: Après l'adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-17

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1203172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance afin de désigner les secteurs de stationnement sur rue réservée aux résidents pour lesquels les véhicules d'organisme à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique, et desservant des clientèles vulnérables, détenteur de la vignette 1000 sont autorisés à stationner.

ATTENDU QUE l'arrondissement désire soutenir les organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 13 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible de déterminer les secteurs de stationnement sur rue dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules d'organismes intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables sont autorisés

Il est recommandé :

D'adopter une ordonnance permettant aux détenteurs de la vignette 1000, réservée aux véhicules d'organisme à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables, de se stationner dans tous les secteurs de stationnement sur rue réservée aux résidents sur le territoire de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-02 13:14

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance afin de désigner les secteurs de stationnement sur rue réservée aux résidants pour lesquels les véhicules d'organisme à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique, et desservant des clientèles vulnérables, détenteur de la vignette 1000 sont autorisés à stationner.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement désire soutenir les organismes à but non lucratif qui interviennent à l'aide d'un véhicule mobile pour soutenir les personnes vivant des dépendances afin de sécuriser leur consommation, de prévenir la transmission d'infections transmissibles par le sang et de réduire la présence de matériel infecté dans l'espace public. Ainsi, la présente ordonnance vise à créer la vignette qui portera le numéro 1000 et permettre aux détenteurs de cette vignette de stationner leurs véhicules dans toutes les zones de stationnement sur rue réservée aux résidants (SRRR) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 220060 - 9 mars 2020 - Dossier 1193172014 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin de créer une vignette réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables (RCA20 22002).

DESCRIPTION

La présente ordonnance vise à désigner les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules d'organismes intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables sont autorisés. Nous proposons que la vignette pour ces véhicules soit la vignette numéro 1000, et que cette dernière permette à ses détenteurs de se stationner dans tous les secteurs SRRR de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'ordonnance permettra à l'arrondissement de soutenir les organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique, et desservant des clientèles vulnérables en leur octroyant la vignette 1000 qui leur permettra de stationner dans tous les secteurs SRRR de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance au CA du 11 mai 2020;
Émission de la vignette

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-29

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204824004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 755, rue Butler

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Elisaveta Stoeva, architecte, déposés et estampillés en date du 24 avril 2020 par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 755, rue Butler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-04 21:47

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204824004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 755, rue Butler

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation d'un garage en un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages situé au 755, rue Butler. Ce garage occupe, avec un bâtiment résidentiel de deux étages, le lot 1 382 423 formé par l'intersection des rues Butler, de Coleraine et de deux ruelles adjacentes à celles-ci. Une subdivision de ce lot est requise afin de permettre un projet conforme à la réglementation. Ce bâtiment se situe dans un secteur à valeur patrimoniale intéressante.

Bien que conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Construction d'un nouveau bâtiment, et en rapport à l'unité de paysage 2.18 - Rue Butler.

Incluse dans l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles, l'unité de paysage Rue Butler est délimitée par l'autoroute 15 au sud, par la rue Mullins à l'ouest et par les voies ferrées à l'est. Sa limite nord est irrégulière et suit la rue Charlevoix, les parcelles nord de la rue Butler et la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys. Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le bâtiment à vocation industrielle tandis qu'aucune typologie n'y est identifiée comme secondaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 65 %.

Il s'agit du projet de transformation du garage existant attenant au bâtiment résidentiel de 2 étages donnant sur la rue de Coleraine en une résidence unifamiliale de 3 étages.

Le projet se décrit comme suit :

- Le rez-de-chaussée : composé d'un garage pour deux véhicules dont l'entrée se situe sur la ruelle et du RDC de la maison. Ce RDC est composé d'un espace ouvert comprenant l'entrée, un vestibule, une cuisine, un salon et un escalier conduisant aux étages

supérieurs;

- Le 2e étage : composé de quatre chambres et trois salles de bain;
- Le 3e étage : se présente comme un appentis de 12 pi par 30 pi avec une toiture en pente. On y retrouve uniquement l'escalier principal et les accès aux terrasses situées de part et d'autre.

Les matériaux de parement sont :

- Brique de type "Ironstone" de Meridian, couleur noire, format métrique pour la façade;
- Revêtement en bois de cèdre traité, teint gris pour le mur latéral et celui du 3e étage donnant sur la rue;
- Revêtement métallique de type MS1, format modulaire, de couleur anthracite pour des sections de façade du 2e et 3e étages.
- Les portes, porte de garage, fenêtres et solins sont noirs.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au CCU du 22 avril 2020.

CCU du 22 avril 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement du PIIA relatifs à une nouvelle construction; lors du CCU du 22 avril 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 755, rue Butler et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet, à la condition de remplacer le parement du mur latéral par un parement en brique ou un parement composé de brique et de bois.

L'architecte du projet a soumis le 24 avril 2020 des plans rectifiés en réponse à la condition du CCU. L'architecte a proposé une composition des matériaux que l'on retrouve sur la façade donnant sur la rue Butler, soit la brique, le bois et le métal. La Division de l'urbanisme considère que la proposition représente une amélioration à la composition initiale.

Ces plans sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 11 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1208504007

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5955 rue Jogues

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Marie-Ève Pasquin, architecte, chez DZZLNG, déposés et estampillés en date du 28 avril 2020, par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du nouveau bâtiment situé au 5955, rue Jogues.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-04 21:56

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208504007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5955 rue Jogues

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 5 mars 2020, pour la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5955, rue Jogues.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme (01-280), ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 – Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.13 - Ville Émard Sud.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le duplex avec escalier extérieur et la maison d'appartement. La maison boomtown, la maison de vétéran ainsi que le duplex surélevé constituent les typologies secondaires. Cette unité de paysage possède plusieurs variantes de ces types architecturaux.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 55 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux étages.

Les revêtements extérieurs et les composantes du bâtiment sont les suivants :

- Brique d'argile de la compagnie Belden, couleur rouge Provincial, format métrique pour la façade avant et la façade arrière;
- Panneau de revêtement métallique de la compagnie MacMétal architectural de couleur gris ardoise pour le portique et une section du mur arrière;
- Portes et fenêtres en aluminium couleur gris ardoise;
- Bloc de béton architectural gris clair pour les murs mitoyens.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2020.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Approbation PIIA - CCU du 22 avril 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un agrandissement d'un bâtiment existant applicables au projet, lors de la séance du CCU du 22 avril 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet, à la condition d'opter pour l'alternative proposée par l'architecte soit celle présentant une plus grande fenestration au niveau du rez-de-chaussée.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- La porte d'entrée avec impostes latérales n'est pas un modèle présent dans le secteur, pas plus que des entrées en alcôve. Donc revoir le modèle, les proportions et aligner la porte d'entrée avec la fenêtre à l'étage.
- Le carrelage n'apparaît pas proportionné dans les fenêtres à guillotine. Cet élément est à revoir.
- L'alternative proposée avec de plus grandes fenêtres n'a pas fait l'unanimité et n'est pas acceptée.

En commentaire, la présence de quatre luminaires en façade semblent beaucoup, il serait préférable de limiter l'éclairage, de part et d'autre de la porte d'entrée.

Le 28 avril 2020, la Division de l'urbanisme a reçu les plans révisés incluant ces conditions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 11 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194824023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Victor Simion, architecte, déposés et estampillés en date du 7 avril 2020 par la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-05-05 14:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194824023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation du bâtiment de deux étages comportant deux logements situé au 200, rue Bourget, à l'angle formé par les rues Bourget et Sainte-Émilie. Ce bâtiment qui fait partie des noyaux villageois de St-Henri, se situe dans un secteur à valeur patrimoniale intéressante.

Bien que conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, et en rapport à l'unité de paysage 4.1 - Village St-Augustin.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, l'unité de paysage Village St-Augustin est délimitée par la bande de parcelles sud de la rue Notre-Dame Ouest au nord-ouest, par la rue Saint-Ambroise au sud-est, par la rue Maria au sud-ouest et par la rue Bérard et l'avenue Atwater au nord-est.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier intérieur, le triplex avec escalier intérieur et la conciergerie tandis que la maison villageoise à toit à deux versants, le duplex de trois étages, le multiplex et l'immeuble à vocation institutionnelle représentent les typologies secondaires.

Le bâtiment qui fait l'objet du présent sommaire est un duplex avec escalier intérieur. Il correspond à une variante de cette typologie que l'on retrouve parfois aux intersections de rues avec la présence sur le coin tronqué d'une porte au rez-de-chaussée et d'un balcon à l'étage. Cependant, la présence d'une toiture à versants sur ce bâtiment laisse croire à un possible remplacement de la toiture plate d'origine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet doit respecter les paramètres de zonage suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m;

- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 65 %.

Le projet qui vise l'ajout d'un logement prévoit l'agrandissement en hauteur du bâtiment existant. Il s'agit de l'ajout d'un étage et d'une mezzanine. L'occupation du RDC et du 2e étage demeurera inchangée avec un logement à chaque étage. Le 3e étage et sa mezzanine seront occupés par le nouveau logement.

Le parement existant sera maintenu et le nouveau parement de la partie agrandie sera du revêtement en tuiles d'aluminium de format 9" x 21" de couleur "Titanium" de la compagnie Tuiles 3R. Les cadres des fenêtres remplacées et ceux des nouvelles fenêtres seront en aluminium noir.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des séances du Comité consultatif d'urbanisme du 22 octobre 2019, du 16 mars 2020 et du 22 avril 2020.

Approbation PIIA - CCU du 22 octobre 2019 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants applicables au projet;

Lors de la séance du CCU du 22 septembre 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable estimant que le projet porte préjudice à l'intégrité du bâtiment.

Approbation PIIA - CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants applicables au projet;

- L'évolution du projet suite au CCU du 22 octobre 2019;

Lors de la séance du CCU du 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, bien qu'ils aient apprécié le nouveau projet, les membres du CCU ont émis un avis défavorable estimant que la mezzanine est trop visible, ne s'intègre ni au bâtiment ni à l'ensemble. Par ailleurs, les membres ont suggéré à l'architecte de fournir des perspectives sur la base de photos.

Approbation PIIA - CCU du 22 avril 2020 :

Dans le but de rendre moins visible la mezzanine, l'architecte du projet a proposé de baisser sa hauteur de 30 cm et de relever le niveau de la toiture mansardée de 30 cm.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment existant;

- L'évolution du projet suite aux CCU du 22 octobre 2019 et du 16 mars 2020;

Lors de la séance du CCU du 22 avril 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 200, rue Bourget et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont pris note des améliorations apportées au projet et ont émis un avis favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 11 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1203172005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de la chaussée, sur l'avenue Greene entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 19 au 23 mai 2020

ADOPTION D'UNE ORDONNANCE AUTORISANT LE BRUIT LORS DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE, SUR L'AVENUE GREENE ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE SAINT-AMBROISE EN DEHORS DES PLAGES HORAIRES PRESCRITES AU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., CHAPITRE B-3) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST DU 19 AU 23 MAI 2020

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 20, du Règlement sur le bruit R.R.V.M. chapitre B-3, de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plage horaire prescrites;

CONSIDÉRANT QUE les travaux durant le jour sur l'avenue Greene auraient un impact majeur sur le fonctionnement et l'accessibilité au marché ainsi que sur la sécurité des piétons, il est recommandé :

D'adopter une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de la chaussée sur l'avenue Greene en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 19 au 23 mai 2020.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-05-08 09:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203172005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de la chaussée, sur l'avenue Greene entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 19 au 23 mai 2020

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, à procédé à des travaux de réhabilitation par la technique de chemisage d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre du réseau d'aqueduc principal sur l'avenue Greene, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise (appel d'offres public No. 10300) en 2019, à l'intérieur de ce contrat, des travaux de planage et de pavage était prévue en octobre 2019 entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, mais n'ont pu être réalisés, il seront donc fait dans les prochaines semaines.

Dans le cadre de ce contrat il avait été indiqué au devis que les travaux ayant un impact important devant le marché Atwater doivent être exécutés de nuit, soit des travaux de planage-revêtement dans le tronçon suivant:

- avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise (160 m.lin.).

L'horaire prévu est le suivant :

- travaux de planage-revêtement : du 19 au 23 mai 2020, entre 19 h à 4 h

Les travaux bruyants (sciage de béton et marteau hydraulique) ne seront pas réalisés après 1 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1198055002 - Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur l'avenue Greene, du 19 août au 25 octobre 2019, de 19h à 4h.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter une ordonnance permettant le bruit entre 19h et 4h pendant les travaux de planage-revêtement de la chaussée de l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise du 19 au 23 mai 2020.

JUSTIFICATION

Les travaux doivent être exécutés de nuit afin de minimiser l'impact sur les commerçants, les livraisons des marchandises et les clients du marché Atwater. Les travaux de nuit sur ce tronçon font partie des mesures de mitigation identifiées durant la conception du projet et ce de concert avec la Direction de l'arrondissement et le marché Atwater. De plus, cette mesure s'inscrit dans la stratégie de communication qui a été élaborée par le Service de communications dans le cadre de la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dû au fort achalandage au marché et à la présence de nombreux camions de livraison durant le jour, les travaux de jour sur l'avenue Greene auraient un impact majeur sur le fonctionnement et l'accessibilité au marché ainsi que sur la sécurité des piétons. Par conséquent, il est préférable de permettre l'exécution des travaux durant les nuits afin de diminuer ces impacts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-07

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement